

**1. Transfert du personnel de l'école de musique vers la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise les grades correspondants aux emplois créés ;

CONSIDERANT qu'en raison du transfert du personnel de l'école de musique vers la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise il conviendrait de créer des CDI de droit public conforme au type de contrat de droit privé détenu par les salariés. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la création des emplois :

- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 7 h 20 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 4 h 30 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 5 h 15 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 8 h hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 3 h 15 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 3 h 50 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 1 h 30 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 4 h hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 2 h 15 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique 1<sup>er</sup> échelon à raison de 19 h 55 mn hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe 12<sup>ème</sup> échelon à temps complet

Le Président devra par la suite procéder à la déclaration des postes auprès de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et proposer à chaque intervenant un contrat de recrutement d'un agent contractuel à durée indéterminée suite à transfert.

**2. Maisons de Santé Pluri professionnelle (MSP) à Beaumont de Lomagne et de Lavit de Lomagne**

L'étude concernant la création de deux Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) à Beaumont et à Lavit se poursuit. Les deux appels à candidature pour un MAPA de service de maîtrise d'œuvre ont été lancés le 18 novembre 2016 pour une réception des candidatures le 8/12/16.

**Implantation de la MSP de Beaumont de Lomagne : acquisition des terrains auprès de l'immobilière groupe Casino : le Conseil Communautaire devra délibérer pour confirmer l'acceptation de la servitude de stationnement sur le futur parking public au profit des futurs clients du local commercial.**

### **3. Hôtel d'entreprises de Lomagne (ZA Bordevieille) à Beaumont**

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élevait à 825 384 €HT, études et honoraires de maîtrise d'œuvre à 84 725 €HT pour un coût global opération estimé à 922 737 € HT (1 107 285 €TTC).

#### **Point sur les recettes prévisionnelles :**

Europe (Leader) 178 895 € *AR reçu attente réponse pour 150 000 €*

Etat (DETR) 125 000 € *refusé pour 2016, à représenter en 2017*

Etat (FSIPL) 178 895 € *attente réponse*

Région 125 000€(20% déficit prévis.) OK acquis (arrêté ok)

Dépt 38 125 € OK acquis (arrêté ok)

Autofinancement 276 821€ (30%)*Loi Maptam (30 % mini)*

Suite au résultat de l'appel d'offre, la commission des marchés réunie le 21/11/16 a retenu les entreprises suivantes pour un montant total de travaux de **668 413,93 €HT (802 096,71 €TTC)** pour un coût global opération d'environ **900 896 TTC**.

RESULTAT DE L' APPEL D'OFFRE			
Lot	Entreprises	Montant offre de base HT	Montant Option retenue HT
Lot 1 : VRD	SEBILE TP	167536,00	14214,00
Lot 2 : GROS-OEUVRE	THBI	96000,00	
Lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE	TROISEL	150000,00	
Lot 4 : SERRURERIE	BONFANTE	31475,25	3705,40
Lot 5 : MENUISERIE ALU	BSA	6145,00	
Lot 6 : MENUISERIE BOIS	SAS TEANI	5689,80	3590,78
Lot 7 : PLATRERIE	SARL RC 82	29989,70	
Lot 8 : ELECTRICITE	SANTIN	27979,00	3660,00
Lot 9 : CHAUFFAGE	SANTIN	22856,00	
Lot 10 : SOLS SOUPLES	JC DECOR	8950,00	
Lot 11 : PEINTURE	VEDEILHE	8623,00	
Lot 12 : INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	AUTAN SOLAIRE	88000,00	
<b>TOTAL :</b>		<b>643243,75</b>	<b>25170,18</b>
			<b>668413,93</b>

Les travaux devraient débuter dans les meilleurs délais pour une livraison du bâtiment à l'été 2017.

**Le Conseil Communautaire devra délibérer pour acter la phase opérationnelle (lancement des travaux).**

### **4. Extension de la zone d'activité Delor à Sérignac**

Les travaux projetés concernent la réalisation d'une voie de desserte interne, réseau assainissement pluvial, eau potable, réseau télécom et fibre, réseau électricité, éclairage public...

L'opération prévoit 4 macro lots, divisibles en 12 lots maxi pour une surface cessible à la vente de 32 510 m<sup>2</sup> et une surface plancher : 9900 m<sup>2</sup>.

3 prospects sont positionnés pour acquérir 3 macros lots entiers :

- Macro lot 1 (17 710 m<sup>2</sup>) : D.MARTINIQUE (Biocentre)

- Macro lot 2 (5395 m<sup>2</sup>) : LOMAGNE CONSTRUCTIONS (D. MANPRIN)

- Macro lot 3 (4870 m<sup>2</sup>) Mr GAUBERT Michel (manèges forains)

L'enveloppe prévisionnelle des travaux (phase APD) s'élevait à 150 000 €HT, l'acquisition des terrains à 48 447 €HT, études ethonoraires de maîtrise d'œuvre à 14 400 €HT pour un coût global opération estimé à 212 847 €HT 255 416 €TTC

**Point sur les recettes prévisionnelles :**

Europe (Leader) 11 067 € *en attente réponse*

Etat (DETR) 53 211 € *acquis (arrêté ok)*

Etat (FSIPL) 40 000 € *sollicité pas réponse*

Région : *non éligible car ZA non Zone d'Intérêt Régionale (ZIR)*

Recettes vente lots 66 000 €

Autofinancement 42 569 € (20%)

Suite au résultat de l'appel d'offre, la commission des marchés réunie le 10/11/16 a retenu l'entreprise ESPTP (offre variante) pour un montant total de travaux de **145 000 €HT (174 000 €TTC)** pour un coût global opération d'environ **278 082 €TTC**.

Les travaux devraient débuter en janvier 2017 et s'achever au printemps 2017.

**Le Conseil Communautaire devra délibérer pour acter la phase opérationnelle (lancement des travaux).**

**5. Aides directes à la modernisation des entreprises commerciales**

Dans le cadre de l'Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (phase 3), le Comité de pilotage réuni le 24 novembre 2016 a examiné les dossiers demandes de subvention.

La Commission propose d'allouer 2 aides à la modernisation des points de vente pour un montant total de **6 369.33 €** sous réserve que chaque commerçant fasse valider la conformité des travaux avec les règles en vigueur.

Les points de vente concernés sont

- **Le Monde de Gaëlle**, Mme Gaëlle BUTTIER à Beaumont :

coût investissement : 3410.77 HT x 20% = **682.15 € d'aide ORCA**

- **Chez Saskia**, Mme Saskia VAN DER BIJL à Beaumont :

coût investissements : 28 435,90 €HT x 20 % = **5687.18 € d'aide ORCA**

**Le Conseil Communautaire devra délibérer pour valider les aides à la modernisation de ces 2 points de vente.**